



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 Février 2023

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 1 Présents : 25 Qui ont pris part au vote : 26 QUORUM : 15	L'an deux mil vingt trois, le six février à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> 27.01.2023 <u>Date d'affichage</u> 27.01.2023	PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Eric EGO, Régis NOTOT, Quentin BERNARD, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Frédérique FERREIRA, Martine DELZENNE, Sylvie ROUSSELLE, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN ABSENT : Mélanie DELANNOIS ABSENTS EXCUSÉS : Mme Cathy NOTOT-GOS ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Cathy NOTOT-GOS à Mme Bernadette DEHAENE SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU

Délibération n° 03/2023/CM/CM

Objet : Subventions de fonctionnement 2023 au Centre Communal d'Actions Sociales

Monsieur Laurent MARTINEZ, Adjoint aux finances rappelle à l'assemblée délibérante qu'il est versé chaque année une subvention de fonctionnement au Centre Communale d'Actions Sociales et propose :

- d'en fixer le montant à 32 000€ pour l'année 2023
- de dire que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2023 - article 657362 de la section de fonctionnement

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 26 voix - Contre : 0 - Abstention : 0
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Claude MERLY